

## **APPEL A CANDIDATURE 2024/2025**

### **RESIDENCE D'ARTISTE PHOTOGRAPHE**

#### **MUSEE D'ART ET D'INDUSTRIE DE SAINT-ETIENNE**

#### **Contexte**

Le Musée d'Art et d'Industrie propose une résidence qui se déroulera sur deux années (2024 et 2025). Cette résidence s'inscrit dans le développement culturel du musée et de son intérêt pour l'histoire industrielle du territoire.

Cette résidence s'inscrit également dans la restitution de l'impact de l'histoire industrielle sur le territoire.

#### **I - Principe de la résidence**

La résidence est offerte à un artiste-photographe pour amorcer ou poursuivre une recherche personnelle.

La résidence sera divisée en deux temps :

- 2024 : 100% du temps de la résidence est consacré à la recherche.
- 2025 : 100% de la résidence est consacré à des actions d'éducation Artistique et Culturelle (EAC) sous forme d'ateliers de pratique, de présentations publiques, de conférences, de workshops avec des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, d'interventions au sein de structures associatives sociales, d'interventions auprès de publics individuels (tous âges), d'intervention auprès de jeunes (temps scolaire et hors temps scolaire).

#### **II- Objectif de la résidence de recherche - 2024-**

Cette résidence vise à constituer un corpus photographique à caractère anthropologique, sur la place de l'industrie dans l'espace urbain et péri-urbain.

Il s'agit de saisir la manière dont le bâti industriel, qu'il soit vestige ou en activité, s'insère dans le paysage du centre-ville, comme dans celui de la périphérie et de la métropole stéphanoise.

Le photographe propose un corpus de prises de vues qui correspond à une investigation de notre temps sur la question de la place de l'industrie dans l'espace : à ce titre, il enrichit, par son regard et ses partis pris, l'appréhension de la thématique industrielle.

Ce corpus est destiné à servir ultérieurement de récit ou de matériau de recherche : la photographie est ainsi placée en amont et au cœur de la recherche topographique et anthropologique.

Attendus :

- Un portfolio d'une vingtaine de tirages

### **III- Objectif de la résidence EAC**

Décliner la démarche artistique du photographe à travers des temps d'EAC pour les publics éloignés et empêchés, pour les publics scolaires et hors-scolaires, pour les publics issus de l'éducation populaire.

Des échanges de pratiques autour de workshops avec des institutions universitaires de la métropole sont également à envisager.

La restitution des résidences (Recherche et EAC) sera éventuellement envisagée lors d'une « exposition-flash » (2026).

Les objectifs des résidences (Recherche et EAC) feront l'objet d'une convention préalable à la résidence, entre le Musée d'art et d'industrie et l'artiste sélectionné.

### **IV- Hébergement, restauration, conditions matérielles**

L'artiste peut bénéficier d'un logement mis à disposition par la ville de Saint-Etienne, dans un quartier à proximité du musée. Il est équipé des éléments de confort courant.

Le transport et les frais de bouche sont à la charge de l'artiste.

L'artiste en résidence disposera d'un bureau équipé d'un ordinateur (PC).

Au musée d'art et d'industrie, ses interlocutrices privilégiées seront Gaëlle Rivière, responsable des collections photographiques et du patrimoine immatériel, et Nathalie Siewerski, responsable de l'action culturelle. Gaëlle Rivière fera le lien avec le Comité scientifique qui travaille sur ces questions précises. Nathalie Siewerski s'impliquera, quant à elle, dans la mise en relation avec un ensemble de partenaires.

### **V - Champ artistique**

Le champ de la création photographique est éligible à ce programme de résidence.

La résidence vise à favoriser un regard critique de l'artiste sur le territoire. Sa production fera l'objet d'un dialogue avec les acteurs du territoire ainsi qu'avec des universitaires de disciplines différentes (anthropologie, géographie, histoire de l'art ...), de telle sorte que l'art soit source d'étude scientifique liée à l'industrie.

### **VI – Honoraires de l'artiste et frais divers**

Le montant de l'allocation s'élève à 10 000 euros (charges sociales incluses) pour l'année 2024 et 6000€ pour l'année 2025. L'allocation est versée par la ville de Saint-Etienne.

Les frais de déplacement et de nourriture de l'artiste sont à sa charge.

### **VII– Dossier de candidature et modalités de sélection des artistes**

**Mars 2024** : lancement appel à projet de résidence

**Avril 2024** : sélection des artistes. Le comité de sélection (composé de Marie-Caroline Janand, directrice des Musées de Saint-Etienne ; Martine Dancer, Conservateur en chef honoraire ; Nathalie Siewerski, Responsable de l'Unité Médiation ; Gaëlle Rivière, Chargée des collections photographiques) examinera l'ensemble des dossiers de

candidature.

Il retiendra les artistes qui répondront au niveau d'exigence artistique et éducative nécessaire à la réussite d'une résidence. Ces artistes doivent avoir exercé leur activité professionnelle dans le domaine concerné depuis au moins 3 ans.

**Entre les mois de mai et décembre 2024** : résidence de recherche.

**Entre les mois de janvier et décembre 2025** : résidence d'Education artistique et culturelle.

**La sélection s'appuiera sur un dossier de candidature comprenant :**

- un panorama des productions récentes ;
- un curriculum vitae (intégrant les informations sur le statut professionnel) dans lequel l'artiste mentionnera son parcours artistique et, éventuellement, les différentes expériences de résidences et d'interventions auprès de différents publics ;
- une note expliquant en quoi ce projet de résidence croise les enjeux liés à la pratique artistique de l'artiste ;
- quelques propositions concrètes de ce que souhaite faire l'artiste en EAC ;
- un rétroplanning indicatif, pour la période mai à décembre 2024, des investigations et des rendus ;
- le dossier pourra contenir tout document que l'artiste jugera utile de communiquer au comité de sélection.

Les dossiers sur supports physiques et numériques seront acceptés. Une fois le processus de sélection achevé et quelle qu'en soit l'issue, les dossiers seront retournés aux artistes qui auront pris soin de fournir une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.

**OUVERTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : 18 mars 2024**

**Les artistes devront adresser leur candidature avant le 23 avril 2024 à Midi :**  
soit

**par courrier postal : Musée d'Art et d'Industrie – Madame la Directrice - 2 place Louis Comte, 42 000 Saint-Etienne.**

ou

**par courriel à : [pascale.poyet-quinard@saint-etienne.fr](mailto:pascale.poyet-quinard@saint-etienne.fr)**

**Informations :**

**Résidence photographique [gaelle.riviere@saint-etienne.fr](mailto:gaelle.riviere@saint-etienne.fr) et**

**Résidence EAC [nathalie.siewierski@saint-etienne.fr](mailto:nathalie.siewierski@saint-etienne.fr)**